# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Sierra Leone

Question écrite n° 45258

### Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation humanitaire dramatique en Sierra Leone. En effet, apres cinq annees de guerre civile, les importants changements politiques survenus en Sierra Leone au cours de l'annee 1996 - retour a un regime civil et avancees vers une solution negociee - ont fourni des occasions privilegiees de mettre fin aux atteintes repetees aux droits de l'homme. Ainsi, les deux parties en conflit dans ce pays ont pris l'engagement, dans le cadre d'un projet d'accord de paix, d'adherer aux normes internationales en la matiere. Mais, devant la poursuite du processus de paix et en depit de l'instauration d'un cessez-le-feu, des civils sans defense continuent d'etre tortures et tues tandis que des centaines de milliers de Sierra-Leonais deplaces en raison des combats ne peuvent toujours pas rentrer chez eux. Il apparait aujourd'hui indispensable que les forces gouvernementales comme les forces armees d'opposition prennent des mesures immediates afin de faire cesser les atteintes aux droits fondamentaux des personnes sans attendre la signature d'un accord de paix definitif. Il lui demande donc quelles actions il entend entreprendre afin de contribuer au respect des droits de l'homme et au retablissement de la paix en Sierra Leone.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du fait que la situation des droits de la personne humaine en Sierra Leone n'a pas connu toutes les ameliorations que pouvaient laisser augurer, d'une part, l'effacement volontaire de la junte militaire a laquelle a succede le gouvernement du president Ahmad Tejan Kabbah, a la suite d'elections libres en mars dernier, d'autre part, l'instauration d'un cessez-le-feu et l'ouverture a Abidjan de negociations de paix entre les autorites de Freetown et la rebellion du Front revolutionnaire uni dirige par M. Foday Sankoh. Il n'est toutefois pas inutile de rappeler que la France, comme d'autres pays, occidentaux ou africains, n'a pas ete etrangere a ces deux evenements positifs. La presence de M. Xavier Emmanuelli, secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence, a la ceremonie d'investiture du president Ahmad Tejan Kabbah, fin mars, suivie de l'envoi d'une aide d'urgence de 5 millions de francs, a montre l'importance que nous attachions au retour de la democratie en Sierra Leone et notre souci de contribuer a soulager la detresse des populations affectees par la guerre. De plus, afin de hater la fin de la guerre civile, source de nombreuses atteintes aux droits de l'homme, la France a encourage la Cote d'Ivoire a exercer sa mediation entre les deux parties. Toutefois, certains faits sont encore averes en matiere de violation des droits de l'homme. Chacune des parties en rejette la faute sur l'autre. Aucune d'entre elles ne semble, de plus, en mesure de controler la totalite de ses composantes armees, dont certaines sont manifestement insensibles aux inquietudes et recommandations de la communaute internationale. Malgre cela, et forte des acquis de ces derniers mois, la France continuera patiemment d'user de son influence pour parvenir a une solution negociee du conflit et faire cesser definitivement, et le plus tot possible, les atteintes aux droits de la personne humaine en Sierra Leone.

### Données clés

**Auteur :** M. Malvy Martin

**Circonscription :** - SOC
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 45258
**Rubrique :** Politique exterieure
**Ministère interrogé :** affaires étrangères
**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1996, page 5971
**Réponse publiée le :** 9 décembre 1996, page 6441